



JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE

21 MARS

L'UNSA, MOBILISÉE

La Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale est célébrée chaque année le 21 mars, pour commémorer ce jour de 1960 où, à Sharpeville (Afrique du Sud), la police a ouvert le feu et tué plusieurs personnes.



**L'UNSA
ATTAQUE
AU RACISME !**

69

personnes ont été tuées par la police en Afrique du Sud lors d'une manifestation pacifique contre les lois relatives aux laissez-passer imposées par l'apartheid.

En proclamant la Journée internationale en 1966, l'Assemblée générale des Nations unies a engagé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour éliminer toutes les formes de discrimination raciale. ...

**LES DISCRIMINATIONS
RACIALES AU TRAVAIL SONT
INTERDITES PAR LE CODE DU TRAVAIL
ET LE CODE PÉNAL !**

QUE DIT LE CODE DU TRAVAIL ?

L'article L. 1132-1 du Code du travail précise que plusieurs faits sont illégaux.



- › **Écarter** une personne d'une procédure de recrutement, de l'accès à un stage ou d'une formation en entreprise en raison d'une discrimination.
- › **Sanctionner** ou licencier un salarié à cause d'une discrimination.
- › **Infliger** une discrimination directe ou indirecte à un salarié.



UNSA-FERROVIAIRE



... Le Code du travail vise les discriminations basées sur les caractéristiques génétiques, sur les origines, sur le nom de famille ou sur l'apparence physique. Le Code du travail vise aussi les discriminations basées sur l'appartenance ou la non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race.

AU TRAVERS DE SA CHARTE, L'UNSA COMBAT LE RACISME

Le racisme est un mal insidieux contre lequel il faut lutter sans relâche dans notre vie de tous les jours. La plupart des gens pensent faire preuve de tolérance, et pourtant les vexations et discriminations journalières que supportent les personnes victimes du racisme ordinaire sont encore trop nombreuses.

La lutte contre le racisme ordinaire est possible à tous les niveaux et peut porter sur la façon de s'exprimer au quotidien, mais aussi sur la manière de réagir dans les situations de stress.

RÉAGIR FACE À UNE DISCRIMINATION RACIALE AU TRAVAIL

La tolérance, le dialogue interculturel et le respect de la diversité sont indispensables dans le monde de l'entreprise où les salariés sont plus interconnectés que jamais.

VICTIME OU TÉMOIN DE DISCRIMINATION RACIALE ?

JE NE RESTE PAS SEUL !

- › J'alerte les délégués du personnel UNSA.
- › J'alerte la hiérarchie.

LA DISCRIMINATION RACIALE EN QUELQUES CHIFFRES (SONDAGE QAPA)

UNE DISCRIMINATION ENCORE TRÈS PRÉSENTE DANS LE MONDE DU TRAVAIL

- › **95 % des Français** estiment que la discrimination raciale fait encore des ravages dans le domaine de l'entreprise.

PEU DE PATRONS DE COULEUR

- › **78 % des femmes** et 69 % des hommes interrogés n'ont jamais eu de dirigeants ou de supérieurs hiérarchiques de couleur.
- › **Pour les postes de direction** des ressources humaines, 89 % des sondés n'ont jamais été reçus par une personne typée lors d'un entretien d'embauche.

LA RELIGION EN TÊTE DES FACTEURS DE DISCRIMINATION

- › **Pour 22 %** des sondés, les cultes représentent le facteur le plus discriminant.
- › **Pour 21 %**, le nom de famille.
- › **Pour 18 %**, la couleur de la peau.

TÉMOIGNAGES

Le Code du travail mentionne également, entre autres, les discriminations basées sur les convictions religieuses du salarié. L'UNSA rappelle l'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen : « *tous les êtres humains naissent libres et égaux en droit et en dignité* » !



Je n'ai pas été retenue sur un poste à cause de mes origines. ”



Mon collectif de travail me rejette parce que je suis étranger. ”



On m'a refusé le poste de manager, car je ne voulais pas raccourcir ma barbe. ”



UNE SITUATION QUI EMPIRE : LES ACTES RACISTES SE MULTIPLIENT

- › **En 2017**, 32 % de victimes parmi les salariés interrogés.
- › **En 2020**, 49 % de victimes parmi les salariés interrogés.

LES COMPÉTENCES RESTENT LA PRIORITÉ

- › **95 %** des Français estiment que la couleur de peau n'a pas d'impact sur les compétences d'un employé.

PARCE QUE LE 21 MARS NE DEVRAIT PAS ÊTRE LA SEULE JOURNÉE DE LUTTE POUR L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION RACIALE, L'UNSA VEILLE SUR LES AGENTS TOUS LES JOURS DE L'ANNÉE !



UNSA-FERROVIAIRE